

COMMUNIQUÉ  
Pour diffusion immédiate

**AGA de la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches**  
**L'environnement** et le territoire agricole : au **cœur**  
des préoccupations des producteurs

Saint-Georges, le jeudi 24 octobre 2019 - **L'assemblée générale annuelle de la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches** se tenait le 18 octobre, à Sainte-Marie. Plus de 200 personnes étaient présentes, dont 178 délégués qui ont adopté diverses résolutions concernant notamment des préoccupations environnementales et territoriales.

Pesticides

**Les producteurs sont préoccupés par la protection de l'environnement, au même titre que l'ensemble de la population, et** doivent constamment adopter de nouvelles pratiques. Cela augmente cependant leurs coûts de production. La Fédération régionale souhaite que soit augmenté le soutien financier aux **producteurs agricoles pour qu'ils aient davantage accès à des services** neutres et de qualité en accompagnement environnemental, notamment en matière de pesticides.

Biométhanisation

Une autre préoccupation environnementale concerne le projet de la Ville de Québec de disposer des matières résiduelles organiques (MRO) produites par sa future usine de biométhanisation. Québec a ciblé Chaudière-Appalaches pour distribuer ce biodigestat sur des terres agricoles, ce qui pourrait entraîner une compétition avec les matières fertilisantes agricoles, nuisant **ainsi aux ententes d'épandage** entre producteurs agricoles. La Fédération régionale poursuivra donc ses démarches auprès des instances concernées **dans le but d'éviter les** possibles impacts négatifs.

**Entretien des cours d'eau**

Au milieu des années 90, une entente a été conclue entre le gouvernement provincial et le monde municipal quant à **l'entretien des cours d'eau en milieu agricole**. En vertu de cette procédure, les MRC qui doivent entreprendre des **travaux d'entretien de cours d'eau en milieu agricole et afin d'assurer la** sécurité de personnes ou de biens **sont soustraites de l'obligation d'obtenir au préalable un certificat d'autorisation délivré par le ministère de l'Environnement.**

Cependant, un litige juridique est survenu entre la Direction du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) de la Chaudière-Appalaches et la **Municipalité d'Irlande en lien avec des travaux d'entretien de cours d'eau**. En raison de son pouvoir discrétionnaire, la Direction du MELCC de la Chaudière-Appalaches a obtenu gain de cause **par rapport à l'obligation de la Municipalité d'Irlande d'obtenir un certificat d'autorisation, alors que pourtant, la Municipalité d'Irlande** procédait déjà à ces travaux depuis deux décennies. La Fédération régionale demande donc que la **Procédure relative à l'entretien de cours d'eau en milieu agricole** ainsi que la continuité de son application soient maintenues, et que tous les travaux visant à rétablir le drainage en milieu agricole demeurent soustraits à **l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation**.

Autres résolutions

**D'autres résolutions ont été adoptées, dont l'une visant la protection des** activités agricoles dans le cadre du prolongement à venir de la conduite de distribution de gaz naturel de Saint-Henri-de-Lévis à Montmagny. Deux autres demandaient un accès plus performant et fiable à Internet haute vitesse et à la téléphonie cellulaire, ainsi que le retour des rapports **d'inspection complets** dans les abattoirs provinciaux, éliminés en avril 2018.

Toutes ces demandes **seront transmises à la Confédération de l'Union des producteurs agricoles. Certaines chemineront jusqu'au Congrès général** provincial, en décembre prochain.

Nouvelle dirigeante

Le processus électoral a conduit à la réélection de M. James Allen (président) et M. Jean Lambert (1<sup>er</sup> vice-**président**) de la **Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches**. M. Sylvain Bourque (2<sup>e</sup> vice-**président sortant**) n'ayant pas sollicité de nouveau mandat, **c'est Mme Natacha Lagarde** qui lui succède à ce poste.

Bilan

**La journée fut également l'occasion de dresser le bilan des activités de la dernière année, tant régionalement qu'à l'échelle provinciale. À ce sujet, on peut consulter ces liens :**

- [Discours](#) du président régional, M. James Allen;
- [Rétrospective médiatique de l'année 2018-2019](#);
- [Rapport annuel](#) 2018-2019;
- [Discours](#) du président général, M. Marcel Groleau.

## **À propos de la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches**

**La Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches** regroupe et représente les producteurs agricoles propriétaires des 5 541 fermes sur le territoire des 10 MRC de la région administrative de la Chaudière-Appalaches.

La Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches contribue à **l'amélioration continue et durable de la qualité de vie de tous les producteurs agricoles et forestiers de la Chaudière-Appalaches**, en agissant afin de promouvoir, défendre et développer leurs intérêts professionnels, **économiques et sociaux. L'UPA est une organisation syndicale professionnelle, qui fonde sa raison d'être et son action sur les valeurs de respect de la personne, de solidarité, d'action collective, de justice sociale, d'équité et de démocratie.**

[www.chaudiere-appalaches.upa.qc.ca](http://www.chaudiere-appalaches.upa.qc.ca)

- 30 -

Source :  
Frédéric Poulin  
Responsable des communications  
**Fédération de l'UPA de la**  
Chaudière-Appalaches  
[fpoulin@upa.qc.ca](mailto:fpoulin@upa.qc.ca)  
2550, 127<sup>e</sup> Rue  
Saint-Georges (Québec) G5Y 5L1  
418 228-5588 – 1 888-938-3872  
[chaudiere-appalaches.upa.qc.ca](http://chaudiere-appalaches.upa.qc.ca)

